



Gendarmerie royale du Canada
Royal Canadian Mounted Police

Doc. n° : G.S. 1045-165
Date : 2020-02-25

Spécification

Jupe longue bleue

Le présent document compte 18 pages, y compris les dessins.

Le présent document a été créé en anglais.

Le présent document est disponible en français et en anglais.

Français/French
English/Anglais

La photo est présentée à titre indicatif seulement.



Modifications

Date	N° de paragr.	Modifications
1986-09-08		Spécification originale.
1998-02-24	Spécification en entier	Spécification publiée à nouveau.
1999-01-13	Tableau des mesures	Tableau des mesures modifié afin de corriger des coquilles et d'ajouter des tolérances.
1999-05-04	Tableau des mesures	Tableau des mesures modifié afin d'harmoniser les tailles avec toutes les jupes de la GRC.
2008-12-01	Spécification en entier	Spécification publiée à nouveau afin d'inclure un renvoi aux patrons qui sont disponibles dans les tailles 24(8) à 48(30) inclusivement.
2013-06-10	Paragr. 2.6 Paragr. 4.1.2 Paragr. 4.1.6 Annexe B	Mise à jour de la norme CAN/CGSB. Ajout d'un certificat de conformité ou d'un rapport d'essai. Mise à jour de l'exigence relative au fil conformément à la recommandation de l'industrie et ajout du certificat de conformité requis. Ajout de la définition de certificat de conformité.
2016-03-29		Spécification remaniée. Modification du titre de la spécification pour que le nom de l'article corresponde à celui indiqué dans le guide de commande.
2020-02-25	Spécification en entier	Spécification remaniée. Mise à jour des patrons. Mise à jour du tableau des propriétés, de la section portant sur les normes, des renseignements sur le fil et des dessins.

ÉCHANTILLON VISUEL DE LA GRC

Un échantillon visuel, selon sa disponibilité, sera fourni par la GRC au soumissionnaire retenu.

Cet échantillon servira de guide au fabricant pour tous les aspects non définis ni couverts dans la présente spécification. Certaines différences peuvent exister entre l'échantillon et la spécification. Si tel est le cas, la spécification doit prévaloir.

Pour obtenir un échantillon s'adresser à :

Gendarmerie royale du Canada
Programme des uniformes et de l'équipement
(440, chemin Coventry [entrepôt])
73, promenade Leikin
Ottawa (Ontario)
K1A 0R2

L'échantillon sera expédié « Port payé » et doit être retourné « Port payé ».

L'échantillon visuel doit être retourné à la GRC dans le même état qu'il a été reçu. Tout échantillon perdu ou endommagé doit être remplacé par un article identique ou le coût d'un article de remplacement acceptable doit être remboursé à la GRC.

SPÉCIFICATION
Jupe longue bleue

1 Définitions

- 1.1 La présente spécification régit la confection et l'inspection de la jupe longue bleue. Les articles visés par la présente spécification, avec le numéro correspondant, sont les suivants :
- i. 6350 Jupe longue bleue / Skirt, Long, Blue ;
 - ii. 6351-100 Jupe longue bleue, taille spéciale / Skirt, Long, Blue, Special.
- 1.2 La présente spécification, le patron, le dessin, l'échantillon visuel et toute autre information connexe fournie peuvent être utilisés uniquement pour des demandes de renseignements, des soumissions ou des commandes effectuées au nom de la Gendarmerie royale du Canada.
- 1.3 La présente spécification remplace toutes les spécifications précédentes visant la jupe longue bleue.
- 1.4 La présente spécification est une traduction en français du document original anglais.

2 Spécifications applicables

- 2.1 Les publications suivantes s'appliquent à la présente spécification et aux éditions en vigueur à la date de l'appel d'offres, sauf indication contraire.
- 2.2 **Office des normes générales du Canada (CAN/CGSB)**
- | | |
|------------------------|---|
| 4.2 n° 5.1-M90 (R2013) | Méthodes pour épreuves textiles – Masse des tissus |
| 4.2 n° 6-2013 | Textiles – Tissus – Construction – méthodes d'analyse, partie 2 : Détermination du nombre de fils par unité de longueur |
| 4.2 n° 9.2-M90 (R2013) | Résistance à la rupture des tissus – Méthode d'arrachement – Principe de rupture à temps constant |
| 4.2 n° 14-2005 | Méthodes pour épreuves textiles – Analyse quantitative des mélanges de fibres |
| 4.2 n° 22-2004 (R2013) | Méthodes pour épreuves textiles – Solidité de la couleur au frottement (dégorgement par frottement) |

- 4.2 n° 23-M90 (R2013) Méthodes pour épreuves textiles – Solidité de la couleur à la sueur
- 4.2 n° 25.1-97 (R2013) Méthodes pour épreuves textiles – Variation dimensionnelle au trempage dans l'eau
- 86.1-2003 Étiquetage pour l'entretien des textiles
- 2.3 **General Services Administration – Description d'article commercial du gouvernement des États-Unis**
A-A-50199A Thread, Polyester Core, Cotton or Polyester-Covered
- 2.4 **American Society for Testing and Materials (ASTM)**
D3776/D3776M-09a (2017) Standard Test Methods for Mass per unit Area (Weight) of Fabric
- 2.5 **American Association of Textile Chemists and Colorists (AATCC)**
- Test Method 8-2016 Colorfastness to Crocking: Crockmeter Method
- Test Method 20A-2018 Fiber Analysis: Quantitative
- Test Method 132-2013 Colorfastness to Drycleaning
- Test Method 158-2016 Dimensional Changes on Drycleaning in Perchloroethylene: Machine Method
- 2.6 **Organisation internationale de normalisation (ISO)**
7211-2:1984 Détermination du nombre de fils par unité de longueur
- 2.7 **Spécification de la Gendarmerie royale du Canada (GRC)**
G.S 1045-258 Tissu de laine fine, armure sergé

3 **Exigences générales**

- 3.1 L'article ou les matériaux visés par la présente spécification doivent être exempts de défauts de matériau ou de fabrication susceptibles de nuire à leur aspect ou à leur tenue en service. Pour tous les détails qui ne sont pas visés par la présente spécification ou les documents contractuels, l'article produit doit être équivalent en tous points au patron et à l'échantillon visuel.

- 3.2 **Modèle** – La jupe longue bleue doit être une jupe pleine longueur entièrement doublée et doit comporter une fermeture à glissière invisible et une fente au dos. La jupe longue doit être confectionnée dans du tissu acheté de la GRC et elle doit être conforme au patron de la GRC, aux dessins ci-joints et à l'échantillon visuel.

4 **Exigences détaillées**

4.1 **Matériaux**

- 4.1.1 **Tissu de base** – Le tissu de base est l'article de la GRC correspondant au numéro 9300-000, qui est fait de laine fine à armure sergé. Il doit être acheté de la GRC.
- 4.1.2 **Doublure** – La doublure doit être en tissu 100 % acétate, de couleur bleu marine, et satisfaire aux exigences énoncées au tableau I qui fait partie de la présente spécification. Le tissu de style n° 1931 de Monterey Textiles est réputé satisfaire à ces exigences.
- 4.1.3 **Fermeture à glissière** – La fermeture à glissière doit être à extrémité fermée, de type invisible, et dotée d'une réunion, de deux arrêts supérieurs et d'un curseur à blocage automatique à tirette et corps en zinc moulé sous pression. Le ruban, fait de fil de polyester, doit être de couleur assortie à celle du tissu de base. YKK CHC-26 7/16 PTY seulement.
- 4.1.4 **Triplure thermocollante** – La triplure thermocollante doit être tissée, faite de 100 % coton, et avoir une masse surfacique de $85 \text{ g/m}^2 \pm 5 \text{ g/m}^2$. Elle doit être de couleur noire et enduite de polyamide par points selon une concentration empêchant tout décollement après trois cycles de nettoyage à sec commercial. Le produit de style n° 201 L/S de Veratex est réputé satisfaire à ces exigences.
- 4.1.5 **Bouton (ceinture montée)** – Le bouton doit comporter deux ou quatre trous, avoir 15 mm de diamètre et être fait de plastique de couleur noire ou bleu marine foncé semblable à la couleur du tissu de base.
- 4.1.6 **Fil pour coutures et piqûres** – Le fil doit être à âme en polyester guipée de polyester, 40 tex, type II, de couleur assortie et conforme à la description d'article commercial A-A-50199 du gouvernement des États-Unis.

- 4.1.7 **Brides de suspension** – Les brides de suspension doivent être de style ruban, offertes sur le marché, de couleur noire ou bleu marine foncé assortie au tissu de base, et mesurer 0.5 cm à 1 cm de largeur.
- 4.2 **Tailles et dimensions** – La jupe longue bleue doit être fournie dans les tailles exigées par la GRC et selon les dimensions indiquées dans le tableau des mesures et sur les dessins. Les composants du vêtement doivent être façonnés, dimensionnés et placés conformément aux exigences et aux composants du patron décrits à l'annexe A.
- 4.3 **Confection**
- 4.3.1 **Piqûres et coutures** – Les piqûres et les coutures doivent être réalisées à l'aide du fil exigé et comporter au moins trois (3) et au plus quatre (4) points par centimètre. Les piqûres doivent être exécutées au point noué ou au point de chaînette noué. Tous les bords non finis doivent être surfilés. Les extrémités des piqûres doivent être solidement arrêtées par des points arrière et des brides d'arrêt, à moins d'être fixées par d'autres piqûres. Les bords qui doivent être cousus, retournés et piqués doivent être adéquatement préparés au préalable. Les points doivent présenter un aspect uniforme, sans fronçage du tissu, et les piqûres doivent être exemptes de sauts ou d'autres problèmes de piqûres pouvant résulter d'une mauvaise tension du fil sur la machine.
- 4.3.2 **Corps** – La jupe doit être taillée dans le tissu conforme au paragr. 4.1.1 et doublée en tissu conforme au paragr. 4.1.2.
- 4.3.3 **Devant – tissu de base** – Le devant doit comporter deux pinces d'ajustement non coupées à la taille, d'une longueur finie de 9.5 cm \pm 0.5 cm, placées conformément au patron, aux dessins et à l'échantillon visuel. Les pinces doivent être solidement cousues et finies aux extrémités, et pressées vers le centre du devant de la jupe.
- 4.3.4 **Dos – tissu de base** – Le dos doit comporter deux pinces d'ajustement non coupées à la taille, d'une longueur finie de 11.5 cm \pm 0.5 cm, placées conformément au patron, aux dessins et à l'échantillon visuel. Les pinces doivent être solidement cousues et finies aux extrémités, et pressées vers le centre du dos de la jupe. Une fermeture à glissière invisible conforme au paragr. 4.1.3, d'une longueur finie de 21 à 24 cm, doit être cousue dans l'ouverture au haut de la couture au centre du dos. Il faut s'assurer que la fermeture à glissière invisible, une fois posée, repose à plat sans faire de pli. Le dos doit comporter, au centre, à 52 cm \pm 1 cm du bas de la ceinture montée, un pli fente (pli d'aisance ouvert), conformément au patron. Le pli

fente (pli d'aisance) doit se fermer du côté gauche sur le côté droit et doit être renforcé à l'ouverture afin d'éviter toute déchirure du pli.

- 4.3.5 **Devant – doublure** – La doublure du devant doit comporter deux pinces d'ajustement cousues situées au même endroit que sur le tissu de base. Les pinces doivent être solidement cousues et finies aux extrémités, et pressées vers le centre du devant de la jupe.
- 4.3.6 **Dos – doublure** – La doublure du dos doit comporter deux pinces d'ajustement cousues situées au même endroit que sur le tissu de base. Les pinces doivent être solidement cousues et finies aux extrémités, et pressées vers le centre du dos de la jupe. La doublure au centre du dos doit être cousue sur chaque côté de la fermeture à glissière. La doublure au niveau du pli fente (pli d'aisance) doit être fixée de chaque côté de l'ouverture du pli. Il faut s'assurer de bien répartir l'aisance au niveau de la couture du dos au moment de fixer la doublure à la jupe afin d'éviter tout grignage au niveau du tissu de base sur le dessus de la jupe.
- 4.3.7 **Assemblage – coutures latérales** – Les côtés du devant et du dos de la doublure et du tissu de base doivent être cousus ensemble en laissant une réserve de couture de $2.5 \text{ cm} \pm 0.5 \text{ cm}$. Les coutures latérales doivent être surfilées et pressées ouvertes.
- 4.3.8 **Ceinture montée** – La ceinture montée doit être confectionnée à partir d'une pièce de tissu de base, dotée d'une triplure conforme au paragr. 4.1.4 et repliée sur le bord supérieur de façon à obtenir une ceinture montée uniforme de $3 \text{ cm} \pm 0.3 \text{ cm}$ de largeur. Les procédures de thermocollage doivent être celles recommandées par le fabricant de la triplure. Le thermocollage ne doit provoquer aucune migration de couleur ni détérioration du tissu de base. Le thermocollage doit se faire en une seule opération. Le double thermocollage est inacceptable. Il faut s'assurer que le rétrécissement des triplures thermocollantes, une fois collées sur le tissu de base, ne soit pas supérieur au rétrécissement prévu du tissu de base. Les extrémités de la ceinture montée doivent être cousues selon les formes requises. La ceinture montée doit être fixée à la jupe et à la doublure, en plaçant le bord formé sur le côté gauche au dos et sur la patte intérieure du côté droit. Des brides de suspension conformes au paragr. 4.1.7 doivent être solidement cousues au niveau des coutures latérales à l'intérieur de la ceinture montée. Elles doivent mesurer de 18 à 20 cm de longueur hors-tout et de 8.5 à 9 cm de longueur finie (une fois pliées). Le bord intérieur de la ceinture montée doit être surfilé et reposer à plat sur l'intérieur de la jupe. Les bords de la ceinture montée doivent être surpiqués à 1.5 mm du bord. Un bouton conforme au paragr. 4.1.5 doit être cousu du côté droit de la ceinture montée, et une boutonnière correspondante doit être exécutée du côté gauche.

4.3.9 **Ourlet** – Le bord inférieur du tissu de base et de la doublure doit être surfilé avec le fil assorti conforme au paragr. 4.1.6 et laissé non fini.

4.3.10 **Pressage** – La jupe doit être bien pressée conformément aux bonnes pratiques commerciales.

4.3.11 **Étiquette de marquage et d'instructions de nettoyage** – Chaque jupe doit comporter une étiquette imprimée ou estampillée en caractères dactylographiés, en anglais et en français, apposée conformément aux exigences indiquées ci-dessous. L'étiquette doit être fixée au bas de la ceinture montée, à l'intérieur, à gauche du centre du dos, comme il est illustré au dessin 2, et doit mesurer au plus 5 cm x 4 cm. Les renseignements doivent être imprimés avec une encre permanente de couleur contrastante qui doit résister à au moins cinq (5) nettoyages à sec sans présenter de dégradation. Tout le texte doit être inscrit dans une police de caractères de taille 6, sauf le numéro d'article de la GRC et la taille, qui doivent être inscrits dans une police de caractères de taille 8. L'identification du fabricant doit apparaître seulement sur l'étiquette du vêtement, comme il est indiqué. L'étiquette doit comporter les renseignements ci-dessous, en anglais et en français. Aucune information sur l'étiquette ne peut être inscrite à la main.

1. Nom de l'article en anglais comme il est indiqué au paragr. 1.1.
2. Nom de l'article en français comme il est indiqué au paragr. 1.1.
3. Numéro d'article de la GRC – voir les documents contractuels (p. ex. 6350 000).
4. Taille de l'article, en combinant la désignation de la taille indiquée dans les documents contractuels en anglais et en français (p. ex. 30).
5. Date de confection en format numérique, année/mois (p. ex. 2019/12).
6. Identification du fabricant (nom ou numéro de l'entreprise).
7. Renseignements indiqués ci-dessous.

1		
2		
3		
4		
5		
6		
7	DRY CLEAN ONLY.	NETTOYAGE À SEC SEULEMENT.
	Steam iron – medium	Repassage à vapeur – à température moyenne

5 **Dispositions relatives à l'assurance de la qualité**

- 5.1 **Responsabilité des inspections** – Sauf indication contraire dans le contrat, il incombe à l'entrepreneur de démontrer au Programme Uniformes et équipement de la GRC que les biens et les services fournis sont conformes à la présente spécification. L'entrepreneur peut y parvenir en procédant aux essais indiqués dans la présente spécification ou en démontrant, à la satisfaction du Programme Uniformes et équipement de la GRC, que les procédés de fabrication sont conformes à la présente spécification. L'entrepreneur doit faire appel à une installation d'essai commerciale indépendante.
- 5.2 Le Programme Uniformes et équipement de la GRC se réserve le droit d'effectuer toute inspection jugée nécessaire pour s'assurer que les biens et les services sont conformes aux exigences. Aux fins d'inspection, une partie de chaque lot livré n'excédant pas 2 %, ou deux unités si le nombre d'unités livrées est inférieur à 100 unités, peut faire l'objet d'essais pouvant détruire les articles. Si les articles mis à l'essai sont jugés inférieurs ou non conformes à la présente spécification, les articles détruits pendant les essais doivent être remplacés par d'autres de qualité et de modèle appropriés aux frais de l'entrepreneur. Tout le lot livré peut également être rejeté si on constate que des articles rejetés en raison de défauts non réparables sont de nouveau livrés pour inspection.
- 5.3 L'entrepreneur sera rapidement avisé si des articles ne sont pas acceptés; ces articles lui seront retournés à ses frais et risques.

6. **Définitions des termes du tableau des mesures et emplacements de la prise des mesures**
(Se reporter au tableau des mesures et au dessin 3.)

- 6.1 **Circonférence à la taille naturelle (totale)** – Lorsque la ceinture montée est fermée, distance mesurée d'un côté à l'autre de la ceinture montée, au centre de celle-ci, multipliée par deux. (A)
- 6.2 **Circonférence aux hanches (totale)** – Lorsque la jupe est placée à plat, largeur de la jupe mesurée à 3 cm au-dessus du bas de la fermeture à glissière, multipliée par deux. (B)
- 6.3 **Longueur du dos** – Distance mesurée à la couture au centre du dos, du bas de la ceinture montée au bord inférieur non fini. (C)
- 6.4 **Circonférence à l'ourlet (totale)** – Lorsque la jupe est placée à plat, largeur mesurée au bas de la jupe, avec le pli fermé, multipliée par deux. (D)

TABLEAU DES MESURES – Jupe longue bleue						
TAILLE	MENSURATIONS	MESURES DU VÊTEMENT FINI				
	TOUR DE TAILLE	CIRCONFÉRENCE À LA TAILLE NATURELLE	CIRCONFÉRENCE AUX HANCHES	LONGUEUR DU DOS (du bas de la ceinture montée au bord inférieur non fini)	CIRCONFÉRENCE À L'OURLET (pli fermé)	LONGUEUR DE LA FERMETURE À GLISSIÈRE
24	61.0	62.0	90.9	126.0	94.25	21.0
26	66.0	67.0	96.0	126.0	99.25	21.0
28	71.0	72.0	101.0	126.0	104.25	21.0
30	76.0	77.0	106.1	126.0	109.5	21.0
32	81.0	82.25	111.2	126.0	114.5	21.5
34	86.0	87.25	116.3	126.0	119.75	22.0
36	91.0	92.5	121.4	126.0	124.75	22.0
38	96.5	97.75	126.5	126.0	129.75	22.5
40	101.5	102.75	131.6	126.0	135.0	23.0
42	106.5	108.0	136.6	126.0	140.0	23.0
44	112.0	113.25	141.7	126.0	145.0	23.0
46	117.0	118.5	146.8	126.0	150.25	23.5
48	122.0	123.5	151.9	126.0	155.25	24.0
TOLÉRANCE ±		1.5 cm	1.5 cm		2 cm	0.5 cm
PRISE DES MESURES		A	B	C	D	

REMARQUE : Sauf indication contraire, toutes les mesures sont en centimètres.

TABLEAU I
Propriétés de la doublure

ESSAI		EXIGENCES DE LA GRC			MÉTHODE D'ESSAI	
1	Couleur	Assortie au tissu de base (aucune exigence pour que la couleur soit identique)				
2	Teneur en fibres	100 % acétate			<ul style="list-style-type: none"> • CAN/CGSB-4.2 n° 14-2005 OU • AATCC 20A-2018 	
3	Armure	Sergé 2/1, torsion Z				
4	Masse surfacique	110 g/m ² ± 8 g/m ² (102 g/m ² – 118 g/m ²)			<ul style="list-style-type: none"> • CAN/CGSB-4.2 n° 5.1-M90 (R2013) OU • ASTM D3776/3776M-09a (2017) Option C 	
5	Fils par cm	Chaîne	56.0 min.		<ul style="list-style-type: none"> • CAN/CGSB-4.2 n° 6-2013 OU • ISO 7211-2:1984 	
		Trame	22.0 min.			
6	Changement dimensionnel au mouillage	Chaîne	2.0 % max.		<ul style="list-style-type: none"> • CAN/CGSB-4.2 n° 25.1-97 (R2013) 	
		Trame	2.0 % max.			
7	Changement dimensionnel au nettoyage à sec (3 cycles)	Chaîne	2.0 % max.		<ul style="list-style-type: none"> • AATCC TM 158-2016 	
		Trame	2.0 % max.			
8	Résistance à la rupture – méthode d'arrachement	Chaîne	350 N min.		<ul style="list-style-type: none"> • CAN/CGSB-4.2 n° 9.2-M90 (R2013) Avec un appareil à vitesse constante d'extension 	
		Trame	150 N min.			
9	Solidité de la couleur au frottement	Sec	Échelle de gris 4 ou mieux		<ul style="list-style-type: none"> • CAN/CGSB-4.2 n° 22-2004 (R2013) OU • AATCC Test Method 8-2016 Tachage évalué à l'aide de l'échelle de gris 	
		Mouillé	Échelle de gris 3 ou mieux			
10	Solidité de la couleur à la sueur	Acide	Changement de couleur	Échelle de gris 4 ou mieux		<ul style="list-style-type: none"> • CAN/CGSB-4.2 n° 23-M90 (R2013)
			Tachage – coton	Échelle de gris 3-4 ou mieux		
			Tachage – laine	Échelle de gris 3-4 ou mieux		
		Alcaline	Changement de couleur	Échelle de gris 4 ou mieux		
			Tachage – coton	Échelle de gris 3-4 ou mieux		
			Tachage – laine	Échelle de gris 3-4 ou mieux		
11	Solidité de la couleur au nettoyage à sec	Change-ment de couleur	Échelle de gris 4 ou mieux		<ul style="list-style-type: none"> • AATCC TM 132-2013 Tachage et changement de couleur évalués à l'aide de l'échelle de gris 	
		Tachage	Échelle de gris 4 ou mieux			

ANNEXE A

Identificateur de modèle réglementaire

Titre du patron : Jupe longue bleue

Patrons – Les patrons sont disponibles auprès du Programme Uniformes et équipement de la GRC. Un patron de base sera fourni uniquement aux entreprises invitées à présenter des échantillons préalables à l’attribution du contrat. L’ensemble complet des patrons, en dimensions individuelles, sera fourni au soumissionnaire retenu après l’attribution du contrat. Le soumissionnaire recevra les fichiers par voie électronique en format .DXF sauf s’il demande de les recevoir en format papier.

Les patrons indiquent les réserves de couture, les endroits où découper et les gabarits de mise en place. Toutes les pièces doivent être taillées sur le droit fil indiqué sur les pièces du patron. Le tableau des mesures indique les mesures du vêtement fini, cependant les patrons peuvent exiger des ajustements. Il incombe au fabricant de modifier le patron en conséquence, au besoin, pour se conformer au tableau des mesures, faire les ajustements nécessaires à la suite du rétrécissement ou de l’allongement du tissu et/ou s’adapter au procédé de fabrication. Toutefois, le modèle et la qualité ne doivent pas en être altérés ni modifiés.

Tous les patrons sont la propriété de la GRC et doivent être retournés à la fin du contrat. Les patrons sous forme électronique doivent être supprimés des dossiers de l’entrepreneur.

Pièces du patron : Sept (7) composants par fichier.

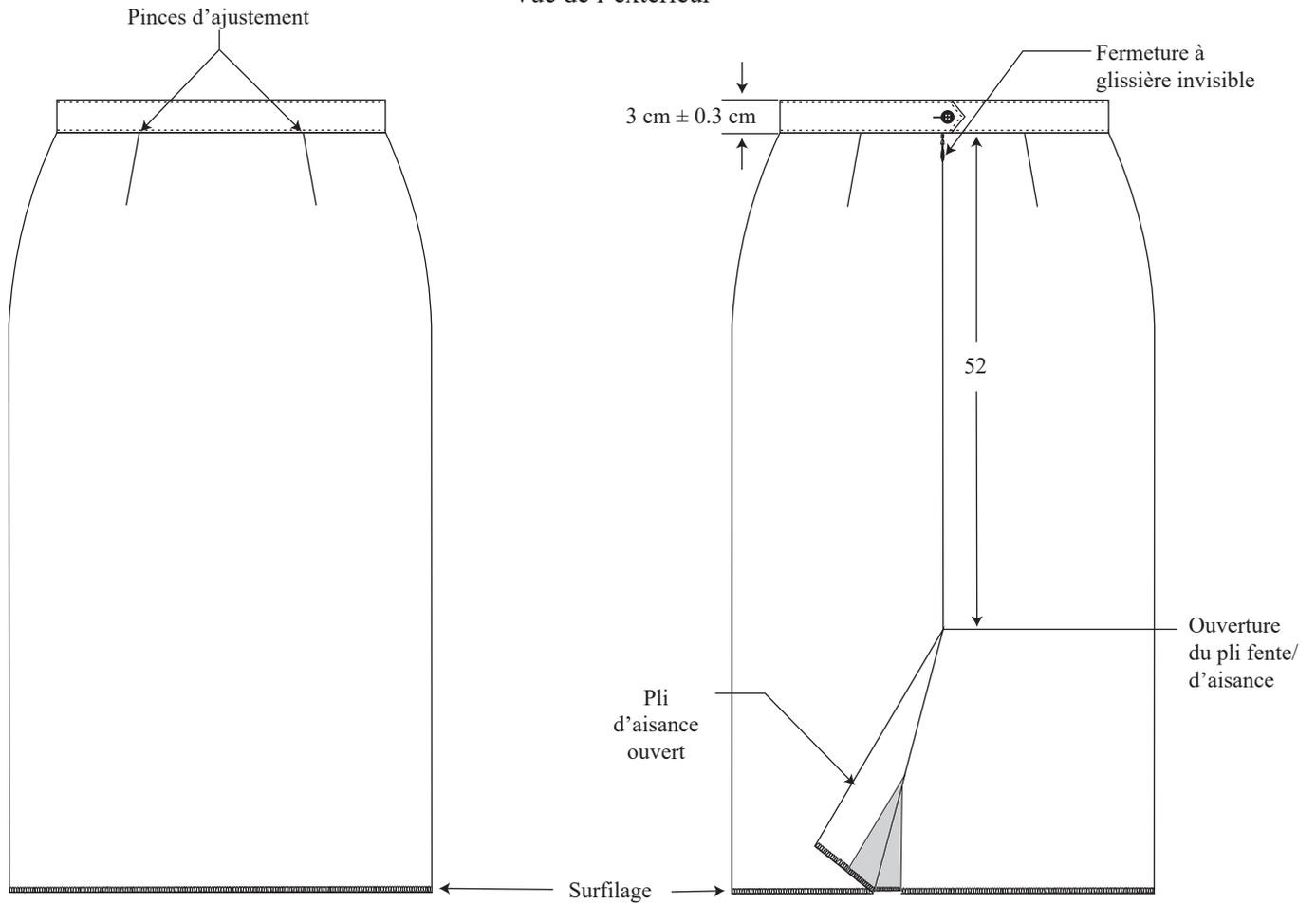
<u>Légende</u>	
Tissu de base	= Paragr. 4.1.1
Doublure	= Paragr. 4.1.2
Triplure thermocollante	= Paragr. 4.1.4
1 simple	= Couper 1 pièce
1 paire	= Couper 2 pièces
(EVH)	= Endroit vers le haut

Composants du patron	Désignation	Quantité à couper	Tissu
1 de 7	Devant	1 simple	Tissu de base (EVH)
2 de 7	Dos	1 paire	Tissu de base
3 de 7	Ceinture montée	1 simple	Tissu de base (EVH)
4 de 7	Triplure de ceinture montée	1 simple	Triplure (EVH)
5 de 7	Doublure du devant	1 simple	Doublure (EVH)
6 de 7	Doublure du dos – gauche	1 simple	Doublure (EVH)
7 de 7	Doublure du dos – droit	1 simple	Doublure (EVH)

Dessin n° 1

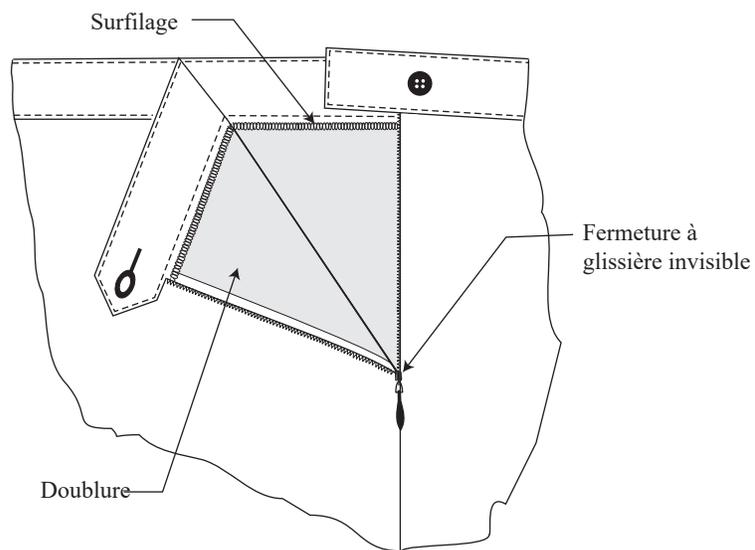
G.S. 1045-165

Jupe, longue bleue
Vue de l'extérieur



Vue de l'extérieur - devant

Vue de l'extérieur - dos



Détail de l'ouverture au dos

NON À L'ÉCHELLE

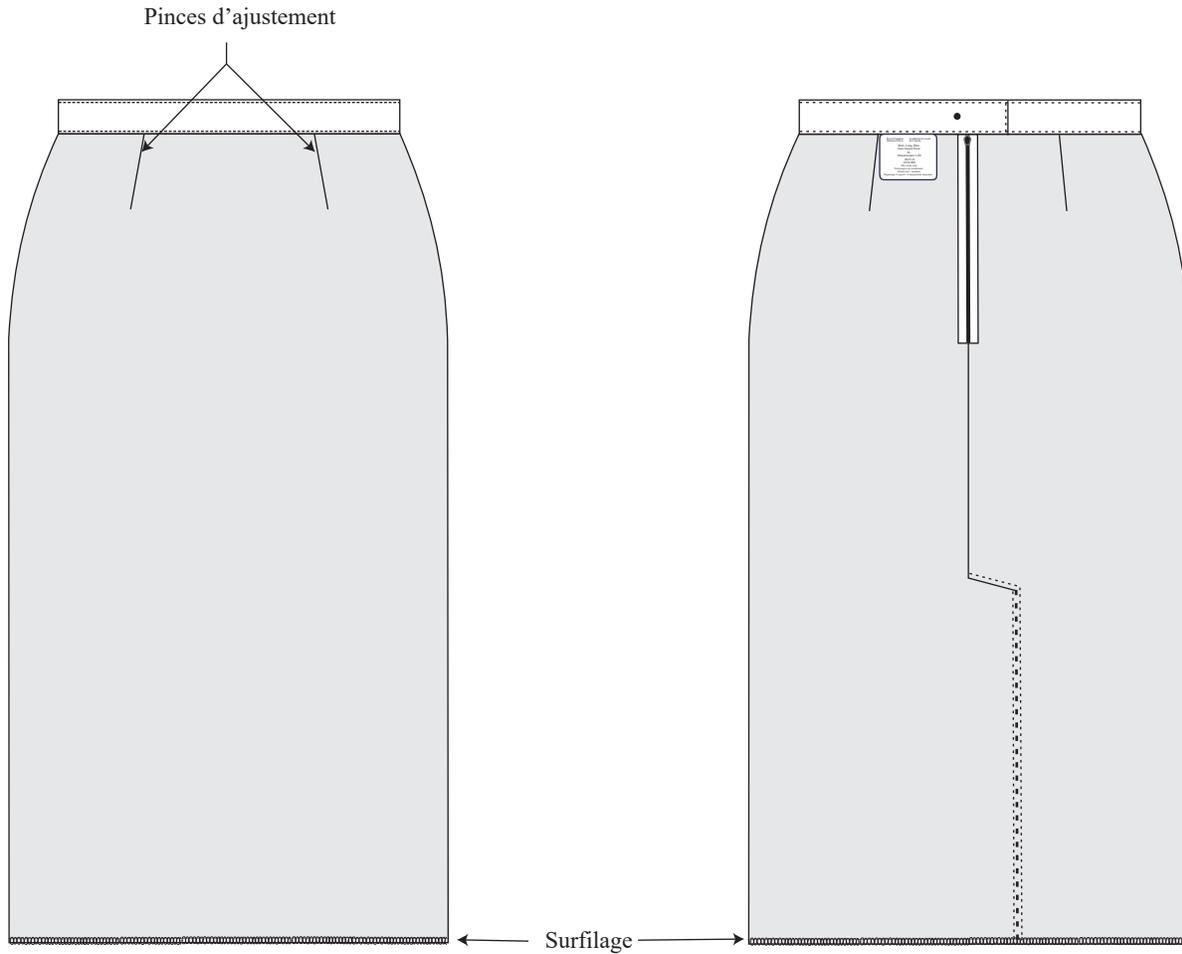
Toutes les mesures indiquées sont en centimètres.

Sauf indication contraire, tolérance acceptable de $\pm 0.5\text{ cm}$.

Dessin n° 2

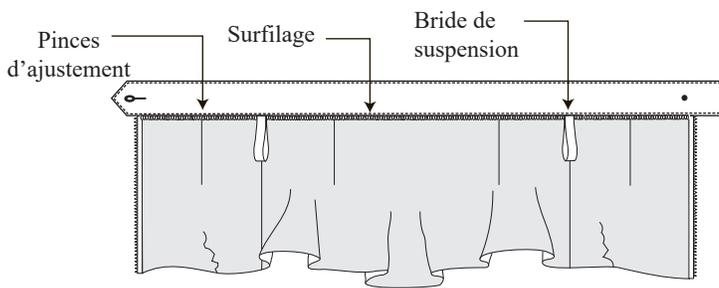
G.S. 1045-165

Jupe longue bleue
Vue de l'intérieur (doublure)

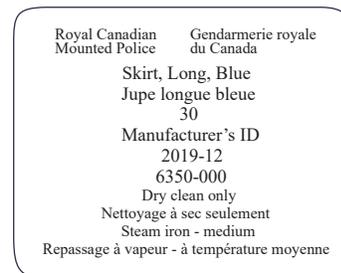


Vue de l'intérieur - devant

Vue de l'intérieur - dos



Vue de l'intérieur de la ceinture montée



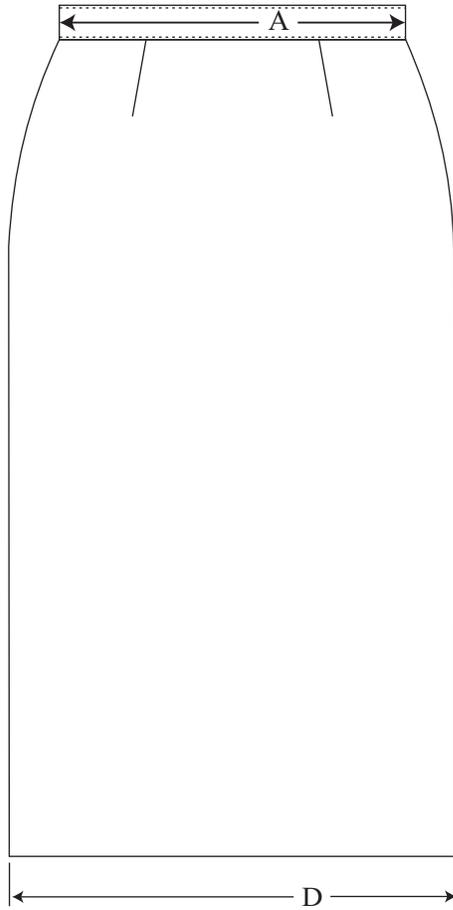
Exemple d'étiquette

NON À L'ÉCHELLE
Toutes les mesures indiquées sont en centimètres.
Sauf indication contraire, tolérance acceptable de ± 0.5 cm.

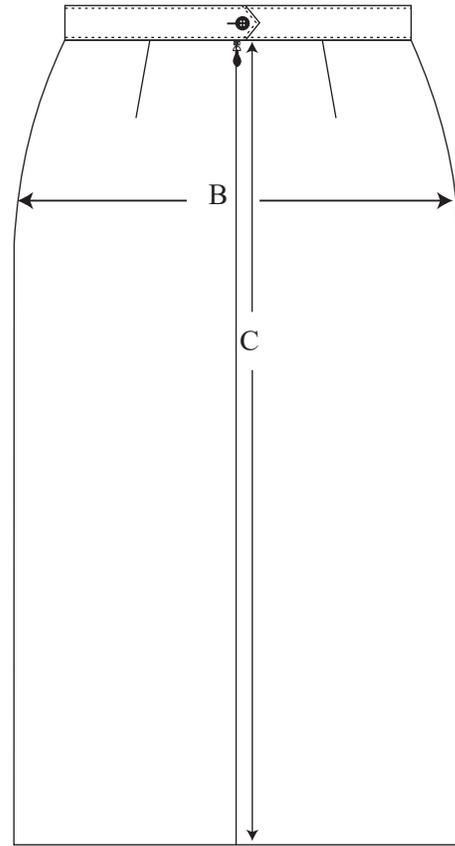
Dessin n°3

G.S. 1045-165

Jupe longue bleue
Prise des mesures



Vue de l'extérieur - devant



Vue de l'extérieur - dos

NON À L'ÉCHELLE